



Allocation d'étude infirmière remboursement

Par **Cha Riote**, le **12/09/2014** à **01:43**

Bonjour,

J'ai eu une allocation d'étude de 21 mois par mon hôpital et il me reste 14 mois mais suite à une incapacité à travailler dans ce service je veux racheter mon contrat.

Dois-je rembourser les sommes nettes ou brut + charges? Car cela n'est pas écrit dans mon contrat.

De plus mon contrat est rédigé pour une allocation d'étude de 24 mois alors que j'ai reçu que 21 mois et il y a du blanco correcteur au niveau de la signature du directeur et je n'ai pas signé la feuille annexe est il possible de trouver une faille pour faire annuler le contrat?

Merci pour votre réponse rapide SVP :-)

Cordialement